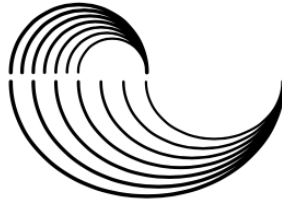


REVUE D'ÉTUDE ET DE CULTURE PARLEMENTAIRES



Appel à contribution – n°1 – « Étudier le Parlement »

La *Revue d'étude et de culture parlementaires* cherche à explorer l'étude et l'analyse du Parlement et de la vie parlementaire dans une perspective interdisciplinaire (droit, science politique, histoire, sociologie, anthropologie, philosophie...) et comparée (comparaison interne et internationale). La *Revue* entend accueillir des travaux divers, croisant les points de vue et permettant de mieux comprendre le Parlement et ses acteurs, son organisation et son fonctionnement, son histoire et ses mutations, ses mécanismes et ses règles.

L'étude du Parlement constitue un champ d'investigation aux multiples dimensions. Du droit parlementaire à l'étude du politique, de l'histoire des assemblées aux *legislative studies*, de la représentation politique aux transformations des attentes des citoyens ou des outils à disposition des élus, les approches du Parlement et de la vie parlementaire constituent aujourd'hui autant d'enjeux et de clés de compréhension de la démocratie contemporaine et de ses mutations. La *Revue* entend interroger le Parlement, ce qu'il est et ce qu'il fait, la démocratie parlementaire et la vie des assemblées. La *Revue d'étude et de culture parlementaires* se présente comme un espace, ouvert, de réflexion et de questionnement autour de cet objet, au cœur de la démocratie représentative : le Parlement.

Pour son premier numéro, la *Revue* entend ainsi interroger les multiples manières, approches et perspectives de l'étude du Parlement. Le premier dossier de la *Revue*, à paraître au printemps 2025, sera donc consacré au thème : *Étudier le Parlement*.

Les propositions pourront explorer – sans nécessairement s'y limiter – différents aspects de l'étude du Parlement.

Premièrement, les contributions pourront s'intéresser à l'objet étudié lui-même : Qu'étudie-t-on lorsque l'on se penche sur le Parlement ? Observe-t-on les élus ou leurs entourages, les assemblées ou leur fonctionnement, les manières de faire ou leurs mutations ? De quel(s) Parlement(s) parle-t-on et le mot désigne-t-il, partout et tout le temps, la même chose ou la même réalité ? Le Parlement correspond-il aux assemblées politiques nationales ou renvoie-t-il aussi à d'autres types d'arènes (locales, nationales ou internationales) ? De nouvelles formes d'assemblées constituent-elles de nouveaux objets à examiner, de nouvelles pratiques à observer, de nouveaux enjeux à identifier ? Quelles sont encore les marges, les frontières voire les limites de l'étude du Parlement et quelles en sont les questions approchantes ou connexes ?

Deuxièmement, il pourra s'agir de s'interroger sur les raisons pour lesquelles on cherche à étudier le Parlement. Certaines périodes ou certains contextes sont-ils plus propices que d'autres à l'étude du Parlement ? Les réformes constitutionnelles jouent-elles à cet égard un rôle déclencheur ? La situation politique conduit-elle à y porter un nouveau regard ? Les thématiques examinées évoluent-elles ? Les périodes de crise, quelle qu'en soit la nature, favorisent-elles une attention accrue à l'égard du Parlement ou, à l'inverse, conduisent-elles à s'en détourner ? Si l'étude du Parlement connaît, dans plusieurs disciplines, un renouveau certain, quelles en sont les ressorts et les manifestations ? Pourquoi dans certaines disciplines et pas dans d'autres ? Étudier le Parlement se fait-il aussi de la même façon et pour les mêmes raisons que l'étude d'autres institutions, d'autres acteurs ou d'autres lieux ? L'étude du Parlement présente-t-elle des particularités ou des spécificités à souligner ou à prendre en compte ?

Troisièmement, les contributions pourront aussi examiner les acteurs de l'étude du Parlement. Ceux-ci ont-ils changé avec le temps ? Sont-ils les mêmes en France et à l'étranger ? Qui observe le Parlement ? De l'intérieur ou de l'extérieur ? Quelle part les fonctionnaires, les élus, les collaborateurs prennent-ils à l'étude (directe ou indirecte) du Parlement ? Quels sont les limites et les atouts d'étudier le Parlement en tant que juriste, sociologue, historien, politiste, anthropologue, philosophe... ? Quelles en sont les perspectives disciplinaires mais aussi pluri-, trans- ou inter-disciplinaires ? De quelle manière la société civile, les lobbys, les citoyens participent-ils – ou non – à l'étude du Parlement ? Et, à qui s'adressent ceux qui observent, analysent ou étudient le Parlement : aux parlementaires eux-mêmes, à leurs entourages, aux administrations parlementaires, aux citoyens, au jeune public, à la communauté scientifique, aux médias..., pourquoi et comment ?

Quatrièmement, se posera nécessairement la question des méthodes : comment étudier le Parlement ? Quels types d'entretiens réaliser ? Quelles formes de terrains privilégier ? Quelles sources consulter ? Quelles données explorer ? Quelles disciplines s'y intéressent et de quelle(s) manière(s) ? Différentes approches existent-elles, dialoguent-elles, se combinent-elles ou s'opposent-elles (du normativisme au droit politique, de la prosopographie à la biographie, de l'observation participante à l'analyse des datas, de la théorie économique aux *legislative studies*...) ? Les travaux d'une discipline peuvent-ils avoir une influence sur ceux d'une autre ? Des champs et des sous-champs apparaissent-ils ? Faut-il, pour étudier le Parlement, comme le soulignait Marcel Prélot, également « le vivre » ? Comment s'en approcher tout en conservant une distance critique ? L'étude du Parlement implique-t-elle une forme de déférence à l'égard de l'institution ? Quelles sont les influences réciproques de la doctrine et du Parlement ? La culture politique, institutionnelle et parlementaire détermine-elle, selon le lieu et l'époque, une manière d'appréhender le Parlement, de le comprendre et de l'analyser ? Comment renouveler, aussi, l'étude du Parlement ?

*

Les propositions de contributions (3000 signes, espaces compris, maximum) doivent être envoyées, accompagnées d'une courte notice bio-bibliographique, avant le **28 juin 2024**, à l'adresse suivante :

revue.reparl@gmail.com

La sélection des propositions sera communiquée avant le 15 juillet 2024.

La remise des contributions définitives (40 000 signes, espaces compris, maximum) doit avoir lieu au **20 décembre 2024**.

*

Direction scientifique : Damien Connil, Priscilla Jensel-Monge et Audrey de Montis